



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenu le jeudi
22 septembre 2022 à 19 heures, à la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue
située au 951, rue de la Berge.

Sous la présidence de madame la mairesse Nathalie Bernier,

SONT PRÉSENTS :

| | |
|-------------------|------------------------|
| Jonathan Blais | conseiller siège n° 3 |
| Charlotte Cormier | conseillère siège n° 4 |
| Nathalie Bernier | conseillère siège n° 5 |
| Charles Arsenault | conseiller siège n° 6 |

SONT ABSENTS :

| | |
|---------------------|------------------------|
| Paul Barriault | maire |
| Sylvain Cormier | conseiller siège n° 1 |
| Marie-Ève Thériault | conseillère siège n° 2 |

EST AUSSI PRÉSENT :

| | |
|------------------|-------------------|
| Jessy Létourneau | directeur général |
|------------------|-------------------|

Madame la mairesse suppléante constate de quorum et ouvre la séance à 19 heures

RÉSOLUTION N° 1522-22 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu.

RÉSOLUTION N° 1523-22 RÈGLEMENT N° 372 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL » : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Jonathan Blais et le dépôt du projet
de règlement n° 372 lors de la séance du 6 septembre 2022;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu



Séance extraordinaire 22 septembre 2022

Que le règlement n° 372 « Règlement concernant la régie interne des séances du conseil municipal » soit adopté par le conseil.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 373 « RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Charlotte Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 373 « Règlement concernant les chiens ».

**RÉSOLUTION N° 1524-22
ACHAT DE POMPE – STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la réception de la soumission pour l'achat d'une pompe pour la station de pompage des eaux usées;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe pour la station de pompage des eaux usées de la compagnie Pompes Côte-Nord de Sept-Iles, et ce, pour la somme de 14 000. \$, taxes applicables en sus.

**RÉSOLUTION N° 1525-22
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 04

(signé) Nathalie Bernier, mairesse suppléante

(signé) Jessy Létourneau, directeur général